



FFEC
Fédération Française
des Entreprises de Crèches



La FFEC renforce son engagement pour la protection incendie avec la marque Bouvier

Communiqué de presse

Boulogne-Billancourt, le 15 juillet 2025 — La Fédération Française des Entreprises de Crèches est heureuse d'annoncer un nouveau partenariat stratégique avec la marque Bouvier, experte en protection incendie.

Ce partenariat a pour objectif d'accompagner les adhérents de la FFEC dans la mise en conformité et la sécurisation de leurs établissements en matière de sécurité incendie, en proposant des solutions concrètes et adaptées à la réalité de leur bâtiment.

BOUVIER mettra à disposition son expertise dans la vérification, l'entretien et l'installation des équipements de protection incendie, tout en tenant compte des spécificités propres aux crèches et micro-crèches.

A propos de Bouvier :

BOUVIER est un acteur majeur de la sécurité incendie en France. Existant depuis 1971, son expertise est reconnue aussi bien pour les ERP et ERT que pour les bâtiments d'habitation.

Sa large gamme d'activités lui permet de prendre en charge des demandes allant de la maintenance sur les équipements de sécurité incendie, aux travaux correctifs sur ceux-ci, ainsi qu'à leur installation. L'entreprise est titulaire de la certification APSAD Extincteur. Elle est membre de la FFMI et du SYPSI, deux organisations professionnelles qui représentent l'ensemble des métiers de la sécurité incendie.

BOUVIER propose déjà ses services de protection incendie dans des structures d'accueil du petit enfant et de l'enfant, dans le privé comme dans le public. La société s'engage aux côtés des crèches pour garantir un environnement sécurisé, conforme et serein.

A propos de la FFEC :

Créée en 2006, la Fédération Française des Entreprises de Crèches réunit les entreprises proposant des services d'accueil pour les jeunes enfants de moins de 6 ans. Avec 1 000 entreprises adhérentes représentant 3 100 établissements, soit plus de 72 000 places de crèches en France et employant 29 000 salariés, la FFEC a pour mission de promouvoir un développement de qualité des modes d'accueil collectifs de jeunes enfants par des entreprises privées.

La FFEC rappelle qu'elle ne s'exprime que pour ses membres¹ qui en sus de la réglementation strictement identique pour toutes les crèches publiques et privées, associations ou entreprises, ont choisi de s'appliquer une Charte éthique rappelant leurs engagements notamment pour la bientraitance des professionnels de crèches et la qualité d'accueil des enfants.

« Aimer faire mieux sera toujours le guide de notre action, pour les enfants, les parents et nos équipes »

¹ La FFEC rappelle que l'entreprise People & Baby n'est plus adhérente depuis 2011 de la FFEC et qu'elle est désormais membre de la Fédération du service aux particuliers ([FESP](#))